

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 31 MAI 2022 À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CAMPUS DE ROUYN-NORANDA ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Présences

Éric Aubin, directeur des études	Évelyne Grenier-Ouimette
Sylvain Blais, directeur général	Karl Guimond
Mélanie Brunette, vice-présidente	Florence Julien
Isabelle Chartrand	Guillaume Marquis, président
Yannick Dyell	Isabelle Métivier
Joseph Eid (départ à 20h02)	Mélissa Tardif (départ à 20 h)
Francis Forgues	Ghislain Vallée
Frédérique Godefroid	

Absences

Amélie Brouillard	Katrine Lévesque
Pierre Deshaies	Marie-Soleil Malo
Manon Fortier	Vincent Perreault
Chantal Hamelin	Jason Yergeau
Félix-Antoine Lafleur	

Observatrices

Nicole Fortier, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Martin Baron, enseignant en histoire
Hassine Bouaffif, directeur du Centre technologique des résidus industriels
Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles
Hazar Garbouj, directrice des ressources matérielles
Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines
Lyna Pine, coordonnatrice par intérim à la Formation continue

Assistance

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Isabelle Chartrand, appuyée par Francis Forgues, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour.**

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2022 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2022

Sur une proposition de Joseph Eid, appuyée par Yannick Dyell, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 29 mars 2022.**

En lien avec le point 8.2 du procès-verbal de l'assemblée du 29 mars, une personne membre du conseil demande que le sujet ayant mené à l'inscription de ce point à l'ordre du jour soit rappelé au procès-verbal. Il n'y a toutefois pas eu de modification demandée lors de l'adoption.

Sur une proposition de Sylvain Blais, appuyée par Isabelle Chartrand, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 6 mai 2022.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 MARS 2022 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2022

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 29 mars 2022 ainsi que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 avril 2022.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS : POSTES ACTUELS À POURVOIR ET MOYENS D'ATTRACTION DES CHERCHEURS

Hassine Bouafif, directeur du Centre technologique des résidus industriels (CTRI), présente les postes actuels et à pourvoir au CTRI. Il fait mention des impacts des postes vacants sur le déroulement des activités du Centre. Des actions ont été entreprises pour trouver des solutions pour l'attraction et la rétention du personnel travaillant en recherche et autres membres du personnel. La compétitivité entre les autres institutions de recherche a aussi un impact sur l'attraction et la rétention du personnel.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. PLAN DE GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE 2022-2023

Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles présente le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* pour l'année 2022-2023.

Ce Plan, qui en est à sa quatrième année de production, a été modifié par la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

CA-3423

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Directive, le Cégep doit élaborer une *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* d'ici le 31 décembre 2019, ainsi qu'un Plan de gestion des risques;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* du Cégep a été adoptée le 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2021-2022 a été adopté le 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2022-2023* doit être adopté avant le début de l'année financière selon la modification de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Ghislain Vallée et unanimement résolu **d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2022-2023, tel que présenté.**

7.2. REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU PAVILLON PRINCIPAL DU CÉGEP ET RÉFÉRENCE À L'HISTOIRE DU CÉGEP (CROIX)

Le directeur général, Sylvain Blais introduit Martin Baron, enseignant en histoire, qui présente l'historique de la création du Cégep et l'apport des Oblats pour la mise en place du Collège classique, ce qui explique la présence de la croix sur la façade du Pavillon Rhéaume.

CA-3424

CONSIDÉRANT les travaux en cours sur le revêtement extérieur de la façade du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT la présence d'une croix au-dessus de l'entrée principale, en reconnaissance de la contribution des Oblats, sur la création du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société laïque;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des membres du conseil d'administration, des membres du personnel et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT les propositions qui sont majoritairement en faveur du retrait de la croix et de son déplacement vers une autre zone à l'intérieur du Cégep.

Il est proposé par Frédérique Godefroid, appuyée par Yannick Dyell, et unanimement résolu :

- **de retirer la croix au-dessus de l'entrée principale du Cégep;**
- **de placer cette croix dans une « zone souvenir » pour un rappel permanent de l'histoire du Cégep.**

Des consultations auprès de la communauté collégiale seront menées à l'automne 2022, afin de déterminer l'endroit le plus adéquat pour la « zone souvenir ».

Une intervention de l'enseignant en histoire Martin Baron, en lien avec le dégrèvement consacré au comité de valorisation du programme Sciences humaines est traitée au point « Affaires diverses ».

7.3. BUDGET DU FONDS DES INVESTISSEMENTS 2022-2023

La directrice des ressources matérielles, Hazar Garbouj, se joint à la rencontre pour présenter le budget du fonds des investissements 2022-2023.

CA-3425

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre, son budget d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit ayant préalablement analysé en détail le présent budget et obtenu les réponses satisfaisantes aux différents choix effectués par la direction.

Il est proposé par Ghislain Vallée, appuyé par Francis Forgues, et unanimement résolu, **d'adopter le budget du fonds des investissements 2022-2023 pour mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) s'élevant à 2 639 895 \$ ainsi que celui de réfection et transformation pour un total de 4 425 390 \$.**

7.4. OFFRE D'UNE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) - SPÉCIALISATION EN ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LES SERVICES DE GARDE – INSTITUTION KIUNA

Lyna Pine, coordonnatrice par intérim à la Formation continue se joint à la rencontre afin de présenter l'offre d'une attestation d'études collégiales (AEC), soit la spécialisation en éducation inclusive dans les services de garde pour l'Institution Kiuna.

CA-3426

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Collège Marie-Victorin pour l'utilisation de la documentation permettant d'offrir l'attestation d'études collégiales (AEC) *Spécialisation en éducation inclusive dans les services de garde* à l'Institution Kiuna;

CONSIDÉRANT le fait que cette formation répond aux besoins de la clientèle desservie par l'Institution Kiuna;

CONSIDÉRANT QU'une mise en œuvre de cette formation est prévue à l'automne 2022.

Il est proposé par Mélanie Brunette appuyée par Karl Guimond, et unanimement résolu **d'autoriser l'offre de formation Spécialisation en éducation inclusive dans les services de garde à l'Institution Kiuna.**

7.5. POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La directrice des ressources humaines, Kathleen Longpré, présente la nouvelle *Politique de santé et sécurité* du travail.

CA-3427

CONSIDÉRANT l'engagement du Cégep à prévenir, réduire, contrôler et éliminer les risques liés à la santé et à la sécurité;

CONSIDÉRANT l'engagement à respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que le plan d'action établi pour le maintien en mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE cette *Politique* s'inscrit dans la continuité de l'objectif visant à assurer l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines de la *Politique de développement et de gestion des ressources humaines*;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de validation des règlements et politiques du Cégep.

Sur une proposition de Ghislain Vallée, appuyée par Isabelle Chartrand, il est unanimement résolu ***d'adopter la Politique de Santé et Sécurité du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'intégrer à la Politique de développement et de gestion des ressources humaines.***

7.6. SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COVID

Le directeur des études, Éric Aubin, informe les membres que le ministère de l'Enseignement supérieur a consenti une compensation pour les coûts supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19, en fonction des résultats financiers de l'année scolaire 2020-2021 de chaque Cégep.

CA-3428

CONSIDÉRANT le montant de 1 735 606 \$ obtenu du ministère de l'Enseignement supérieur afin de couvrir en partie le déficit engendré au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue par la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été obtenue afin de soutenir les coûts engendrés au sein de la masse salariale enseignante, mais aussi du budget de fonctionnement du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 1 723 606 \$ ne permet pas de couvrir la totalité des pertes;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration à l'effet d'autoriser le Cégep à contribuer au déficit de la surembauche enseignante par l'injection d'un montant à définir, à partir des sommes disponibles au budget de fonctionnement (CA-3385);

CONSIDÉRANT la proposition de la direction du Cégep de répartir le montant obtenu selon la proportion des coûts de la masse et du budget de fonctionnement.

Il est proposé par Frédérique Godefroid, appuyée par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu ***d'injecter un montant de 1 011 587 \$ au sein de la masse salariale enseignante et de conserver un montant de 724 019 \$ au fonds de fonctionnement du Cégep.***

7.7. MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERRÉGIONALE

Le directeur général, Sylvain Blais, apporte des précisions sur le Programme de mobilité étudiante interrégionale – Bourses Parcours, qui a été annoncé en mai 2022. Parmi les critères d'admissibilité, on retrouve la notion de distance entre le lieu de formation et le lieu de résidence, soit 60 km alors que dans l'ancien programme, cette distance était de 100 km.

Le directeur général souhaite obtenir des orientations pour présenter un Programme de mobilité interrégionale en fonction de la réalité régionale et collégiale de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les avis des membres sont partagés. D'une part, certains membres soulignent les défis d'attractivité des étudiantes et étudiants de l'extérieur de la région et les besoins afin de rendre certains programmes rentables. D'autres soulignent le besoin de rétention des étudiantes et étudiants en provenance de la région. Il est précisé que 90% des étudiantes et étudiants en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue et qui étudient dans les programmes techniques demeurent en région.

Compte tenu des avis partagés, il est convenu de documenter les impacts du nouveau programme et de reprendre les discussions à l'assemblée du conseil d'administration de juin 2022 afin de déterminer les orientations pour l'administration du Programme de mobilité étudiante interrégionale – Bourses Parcours.

7.8. SUSPENSION DE L'OPTION LITTÉRATURE DU PROGRAMME ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION – COHORTE AUTOMNE 2022

Le directeur des études, Éric Aubin, explique les raisons de la demande de suspension de l'option Littérature du Programme Arts, lettres et communication.

CA-3430

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune demande d'admission après deux tours pour la session d'automne 2022 pour l'option 500.AH – *Littérature* du programme Arts, lettres et communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris une résolution, à chaque mois de mars de 2014 à 2018, en vue de suspendre l'admission dans l'option « Littérature » du programme Arts, lettres et communication, et ce, en raison du faible nombre de demandes reçues au premier tour à chacune de ces quatre années;

CONSIDÉRANT les efforts consentis depuis plus de 10 ans pour augmenter le nombre d'inscriptions dans l'Option *Littérature* du programme Arts, lettres et communication;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'admission ont continué à diminuer pendant cette période, générant régulièrement des groupes de moins de quatre étudiants.

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Karl Guimond, et unanimement résolu **de suspendre l'admission dans l'option 500.AH – Littérature du programme Arts, lettres et communication de la cohorte de l'automne 2022 et de mandater la Direction des études pour entamer une réflexion sur la possibilité de fermer définitivement l'Option Littérature.**

7.9. RENOUELEMENT D'ENTENTE – RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES

Le directeur général, Sylvain Blais présente une demande, visant le renouvellement du contrat de la responsable de l'application des règles contractuelles.

CA-3431

CONSIDÉRANT la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* laquelle a modifié en partie la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur de cette *Loi*, en 2018, un projet de mutualisation de la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) a été déposé et adopté par le conseil d'administration, en juin 2018, pour une période d'une année et prolongé en juin 2019 pour trois années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'expérimentation et la mise en place du partage du poste de RARC des quatre dernières années ont atteint les objectifs souhaités;

CONSIDÉRANT les mandats à réaliser par la responsable de l'application des règles contractuelles au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la volonté des organismes partenaires, soit les Centres de services scolaires de Rouyn-Noranda et Lac-Témiscamingue, de poursuivre la mutualisation de cette fonction, qui permet d'optimiser les mandats de la personne responsable;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de l'application des règles contractuelles doit être désignée par le dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de poursuivre la mutualisation.

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Francis Forgues, et unanimement résolu **de prolonger l'entente de mutualisation et de nommer Nathalie Cossette au poste de responsable de l'application des règles contractuelles pour le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, pour une période additionnelle de trois ans, soit jusqu'en juin 2025.**

7.10. POSTE DE COORDINATION À LA DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ET SERVICES INTERNATIONAUX – COMITÉ DE SÉLECTION

La directrice des ressources humaines, Kathleen Longpré, informe les membres de la nécessité de constituer un comité de sélection en vue de combler le poste de coordination à la Formation continue.

CA-3432

CONSIDÉRANT la résolution CA-3305 du conseil d'administration qui adoptait une nouvelle structure de gestion à la Direction de la formation continue et des services internationaux, par la création d'un poste de coordination à la formation continue;

CONSIDÉRANT le départ de Lina Dallaire, qui occupait le poste de coordonnatrice à la formation continue et qui a été remplacée de façon intérimaire, en fonction d'une absence à la direction du service;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel du Cégep*, il est prévu de désigner deux membres externes du conseil d'administration pour participer aux comités de sélection lors de la dotation de postes de cadres.

Il est proposé par Sylvain Blais, appuyé par Mélanie Brunette, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de nommer Isabelle Chartrand et Isabelle Métivier à titre de représentantes du conseil d'administration du Cégep pour le poste de coordination à la formation continue.**

Ce comité sera aussi composé du directeur de la Formation continue (supérieur immédiat), d'une représentante de la Direction des ressources humaines et d'un représentant de l'Association des cadres du Cégep.

En cas de désistement d'un ou des membres désignés, le conseil mandate la Direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil en remplacement du ou des membres qui se seront désistés.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8.1. DÉVELOPPEMENT DU CENTRE AQUATIQUE – RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis et la vice-présidente du conseil Mélanie Brunette font rapport de leur rencontre avec la mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda, Diane Dallaire et la conseillère municipale Samuelle Ramsay-Houle concernant les relations entre la Ville et le Cégep. Le président réfère les membres à la lettre transmise à la mairesse, le 24 mai 2022.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. FORMATION : RAPPEL SUR LES PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La directrice des ressources humaines, Kathleen Longpré, rappelle que la formation en lien avec la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* doit être donnée à tout le personnel ainsi qu'aux membres du conseil d'administration du Cégep, à raison d'une fois par année.

Les membres du conseil bénéficient donc du 2^e module intitulé : « Les relations fondées sur l'éthique ». En terminant, elle rappelle que les outils du Cégep sont disponibles pour tous, incluant la population étudiante.

ÉMISSION DES DIPLÔMES

10. ÉMISSION DES DIPLÔMES

10.1. ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3433

Sur une proposition de Frédérique Godefroid, appuyée par Isabelle Chartrand, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.***

10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3434

Sur une proposition de Mélanie Brunette, appuyée par Isabelle Chartrand, il est unanimement résolu ***d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.***

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1. DÉGRÈVEMENT CONSACRÉ AU COMITÉ DE VALORISATION DU PROGRAMME SCIENCES HUMAINES

Martin Baron, enseignant en histoire informe les membres de la déception du Département d'histoire et de géographie puisque le dégrèvement consacré au comité de valorisation du programme Sciences humaines ne sera pas reconduit. Cette décision est en lien avec le plan de résorption de la masse salariale enseignante.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, informe les membres que Frédérique Godefroid et Francis Forgues ont annoncé leur démission du conseil d'administration. Ces démissions seront effectives après la séance du 21 juin 2022.

La séance est levée à 20 h 45 sur une proposition de Karl Guimond.

Président,

Secrétaire générale,

Guillaume Marquis

Diane Landriault